

été conçu et être né *en la manière commune*. La loi n'atteignait donc pas le Christ.

Puis, quelle raison de racheter à prix d'argent celui qui était personnellement le prix de la rédemption universelle ? Et de quoi, en vérité, racheter ce Rédempteur ? Allait-elle comme les autres mères le faisaient pour leur premier-né, lui acquérir le droit de ne se dédier point au culte et au service de Dieu, et de demeurer licitement dans sa famille humaine pour y vivre, comme les séculiers, d'un travail ou d'une fonction quelconque ? Et Jésus, qui déjà ne "vivait que pour son Père" ; qui par mission et par état était le grand Consacré de Dieu, le grand Consécrateur du monde, l'homme et le serviteur de tous, l'être public par excellence, le bien du genre humain et de la création entière ! Jésus qui, tout en restant soumis le temps voulu à Marie et à Joseph, devait vivre néanmoins si libre et indépendant des siens, qu'il dirait devant le peuple, et assez haut pour être entendu de Marie : " Qui est ma mère ? Qui sont mes frères ? Celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère." Comment donc, je le répète, paraître vouloir racheter et consacrer Jésus ? Quand on saurait plus tard en Judée (et comment éviter qu'on le sût ?) que ce Nazaréen, qui prétendait fonder un culte et par là même un sacerdoce, avait été, par sa présentation au Temple, déclaré étranger à la